

Notes pratiques

sur la sécurité de l'information

Éthique d'utilisation des appareils fournis par l'Université



La règle de base est de ne jamais utiliser l'ordinateur du travail pour vos affaires personnelles.

À l'ère numérique, nous sommes nombreux à ne pas savoir où tracer la frontière entre le travail et la vie privée. Si vous utilisez un appareil mobile tel qu'un ordinateur, téléphone ou une tablette fournie par l'Université, vous avez peut-être consulté votre messagerie personnelle, sauvegardé des fichiers privés sur OneDrive ou effectué des recherches qui n'ont absolument rien à voir avec votre travail. Cependant, l'utilisation d'un ordinateur professionnel à des fins personnelles comporte plusieurs risques tels que des risques pour la sécurité. Lorsque vous utilisez votre ordinateur professionnel pour des activités personnelles, vous exposez le réseau de l'Université à des menaces potentielles pour la sécurité. Vous augmentez le risque de piratage par logiciels malveillants ou d'autres failles de sécurité.

Ne sauvegardez pas de fichiers personnels sur votre ordinateur de travail ou sur votre compte OneDrive. Si vous quittez vos fonctions, l'ordinateur qui vous est attribué sera récupéré et nettoyé pour le prochain usager. C'est la raison pour laquelle vous ne devez également pas sauvegarder les mots de passe des sites Web consultés pour des raisons personnelles (ex. compte bancaire ou Amazon).

N'utilisez jamais votre courriel de bureau pour vos affaires personnelles. Il est facile d'envoyer accidentellement un courriel professionnel à partir de votre compte personnel (surtout sur les téléphones mobiles); n'oubliez pas que toute correspondance professionnelle appartient à l'Université et pourrait faire l'objet d'une demande de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (LRMP), veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.